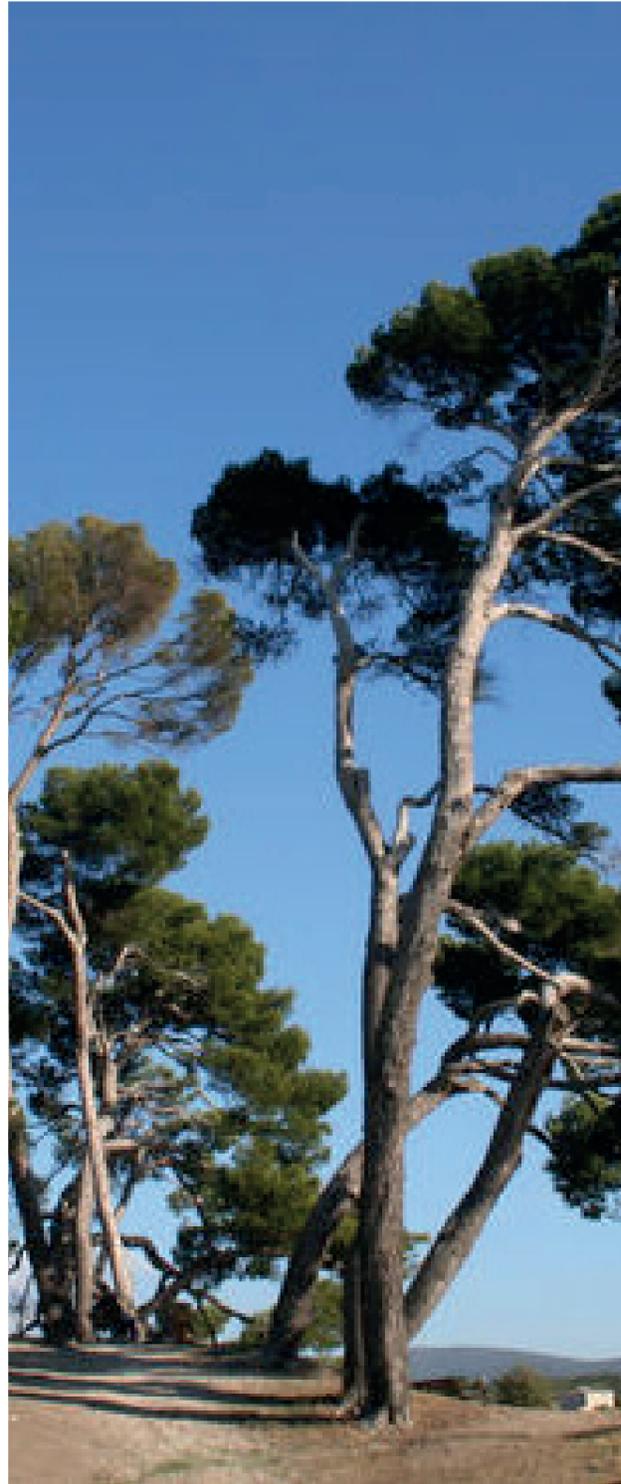


## Palette végétale.



*Pinus halepensis.*  
*Pin d'Alep.*



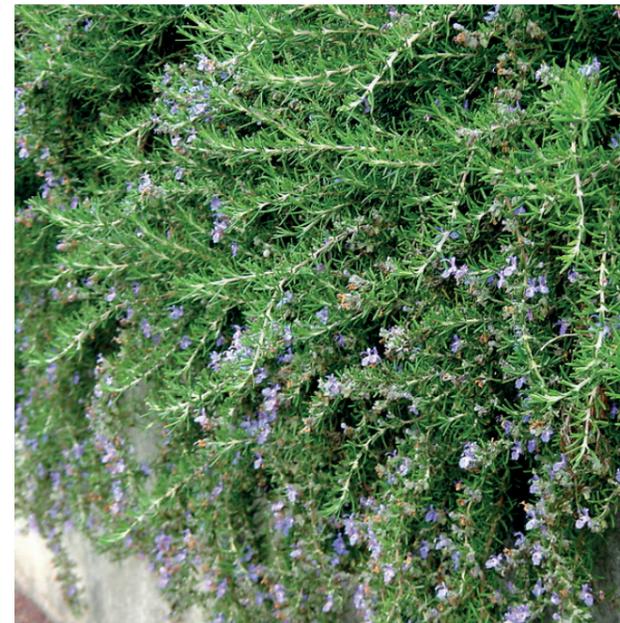
*Arbre de Judée.*  
*Cercis siliquastrum.*



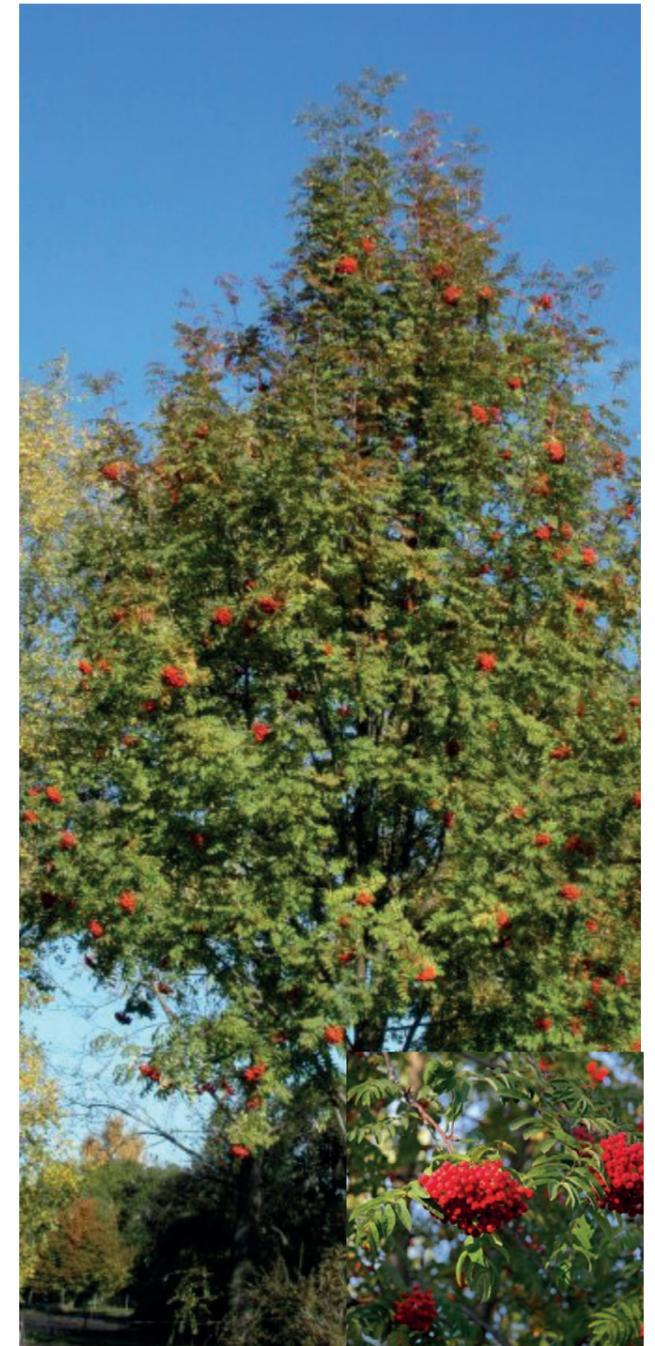
*Ciste à feuilles de sauge.*  
*Cistus salvifolius.*



*Goyvaier du Brésil.*  
*Acca sellowiana.*



*Rosmarinus officinalis 'Repens'.*  
*Romarin rampant.*



*Sorbus aucuparia.*  
*Sorbier des oiseleurs.*

## Plan Masse des Plantations.

### SUJETS CONSERVES EN PLACE

-  Sujet conservé en place

### SUJETS PLANTÉS - 105U

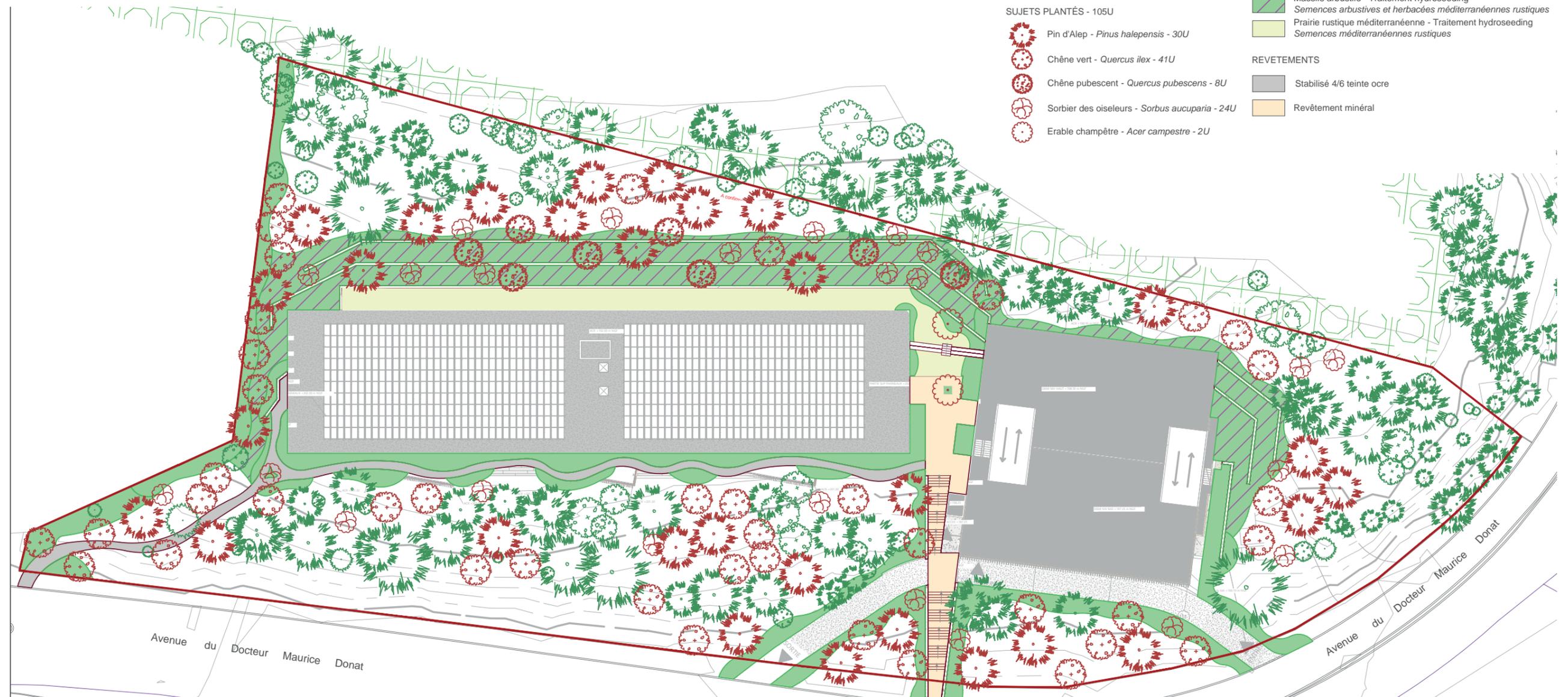
-  Pin d'Alep - *Pinus halepensis* - 30U
-  Chêne vert - *Quercus ilex* - 41U
-  Chêne pubescent - *Quercus pubescens* - 8U
-  Sorbier des oiseleurs - *Sorbus aucuparia* - 24U
-  Erable champêtre - *Acer campestre* - 2U

### TRAVAUX HORTICOLES

-  Massifs méditerranéens moutonnants
-  Massifs arbustifs - Traitement hydroseeding  
*Semences arbustives et herbacées méditerranéennes rustiques*
-  Prairie rustique méditerranéenne - Traitement hydroseeding  
*Semences méditerranéennes rustiques*

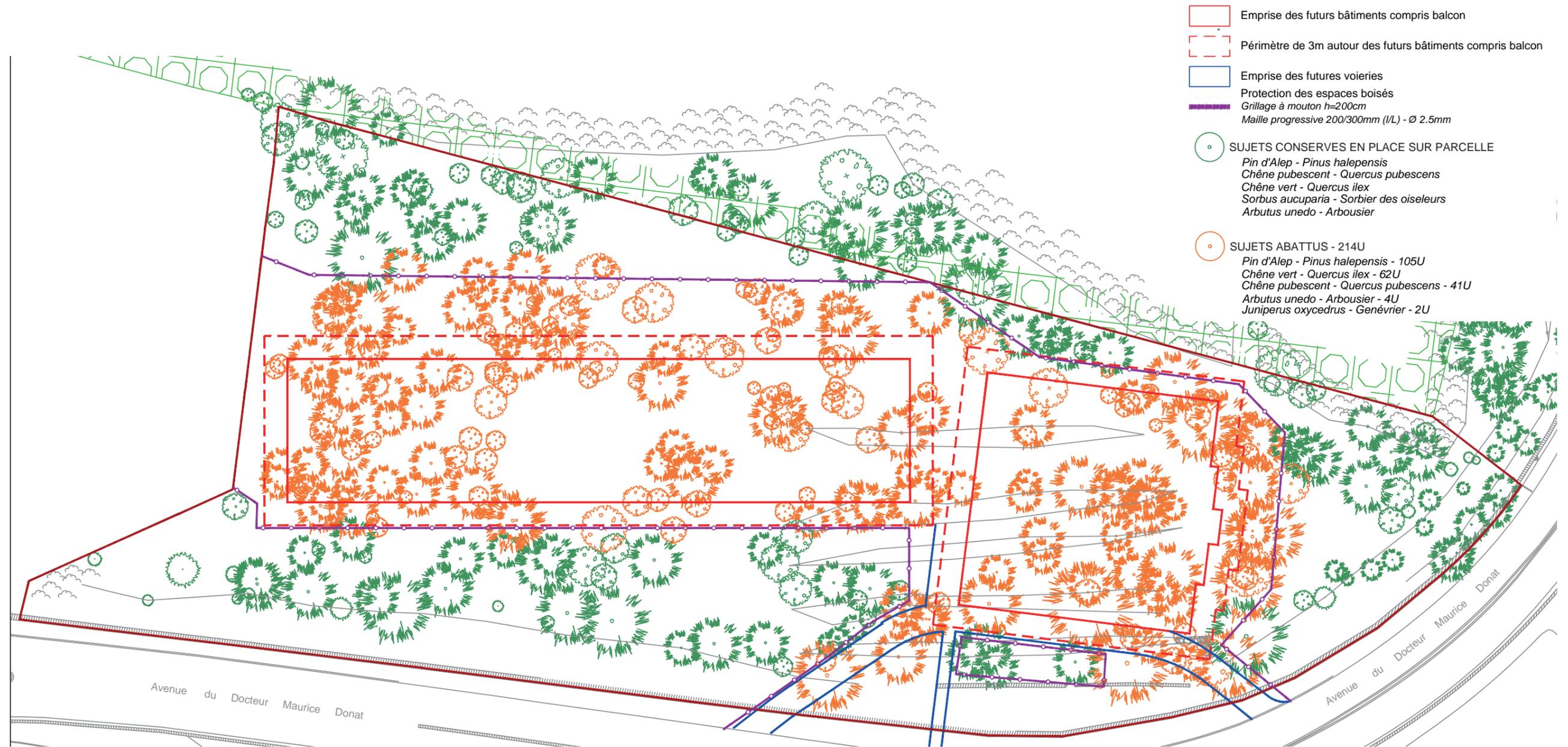
### REVETEMENTS

-  Stabilisé 4/6 teinte ocre
-  Revêtement minéral



Plan de Travaux Horticoles.

## Gestion du Patrimoine Arboré.



- Emprise des futurs bâtiments compris balcon
- Périmètre de 3m autour des futurs bâtiments compris balcon
- Emprise des futures voiries
- Protection des espaces boisés
- Grillage à mouton h=200cm
- Maille progressive 200/300mm (I/L) - Ø 2.5mm
- SUJETS CONSERVES EN PLACE SUR PARCELLE
  - Pin d'Alep - *Pinus halepensis*
  - Chêne pubescent - *Quercus pubescens*
  - Chêne vert - *Quercus ilex*
  - Sorbus aucuparia - Sorbier des oiseaux
  - Arbutus unedo - Arbousier
- SUJETS ABATTUS - 214U
  - Pin d'Alep - *Pinus halepensis* - 105U
  - Chêne vert - *Quercus ilex* - 62U
  - Chêne pubescent - *Quercus pubescens* - 41U
  - Arbutus unedo - Arbousier - 4U
  - Juniperus oxycedrus - Genévrier - 2U

Plan de Gestion du Patrimoine Arboré.

## Gestion du Patrimoine Arboré.

Désignation des végétaux	Quantité
<b>SUJETS CONSERVES EN PLACE</b>	
Pin d'Alep / Pinus halepensis	68
Chêne vert / Quercus ilex	36
Chêne pubescent / Quercus pubescens	8
Diverses essences (Genévrier, arbousiers...)	16
<b>TOTAL SUJETS CONSERVÉS EN PLACE</b>	<b>128</b>

<b>SUJETS ABATTUS</b>	
Pin d'Alep / Pinus halepensis	105
Chêne vert / Quercus ilex	62
Chêne pubescent / Quercus pubescens	41
Arbousier / Arbutus unedo	4
Genévrier / Juniperus oxycedrus	2
<b>TOTAL SUJETS ABATTUS</b>	<b>214</b>

<b>SUJETS PLANTÉS</b>	
Pin d'Alep / Pinus halepensis	30
Chêne vert / Quercus ilex	41
Chêne pubescent / Quercus pubescens	8
Sorbier des oiseleurs / Sorbus aucuparia	24
Erable champêtre / Acer campestre	2
<b>TOTAL SUJETS PLANTÉS</b>	<b>105</b>

La position de certains végétaux est incompatible avec l'implantation des futurs bâtiments et voiries. Leur essence ou leur état phytosanitaire les rendant intransplantables, ils seront abattus.

Ils seront remplacés en partie par des essences similaires dans le futur projet afin de venir renforcer les boisements en limite de propriété. Les végétaux plantés sont majoritairement des chênes verts, des chênes pubescents, des sorbiers des oiseleurs et des pins d'Alep.

La totalité des végétaux présents dans la zone nord ( zonage « Élément de Paysage et Oliveraies à protéger »), n'est pas impactée par le projet. Les travaux de mise en conformité vis-à-vis des Obligations Légales de Débroussaillage y seront effectués.

Dans le but d'une gestion durable du boisement, 2 missions vont être confiées à l'Office Nationale des Forêts :

- Un marquage de conformité vis-à-vis des Obligations Légales de Débroussaillage. Un marquage des arbres à abattre va être effectué par l'Office Nationale des Forêts en coordination avec la Paysagiste afin d'être conforme vis-à-vis des Obligations Légales de Débroussaillage avec entre autre une suppression des sujets dépérissant au profit de jeunes sujets et la préservation des espèces feuillus (chênes verts et pubescents) au détriment des conifères (pins d'Alep). Les travaux d'abattage seront effectués par une Entreprise spécialisée sous le contrôle du Paysagiste hors des périodes de nidification. Les déchets verts seront broyés et rependus sur une épaisseur de 5cm;

- Une étude phytosanitaire du Patrimoine Arboré existant. L'expert arboricole de l'Office Nationale des Forêts va réaliser un diagnostic phytosanitaire des sujets existants sur la parcelle projet afin de sélectionner les sujets à mettre en valeur, de supprimer les sujets dépérissant ou présentant des risques pour les usagers. Les travaux résultant de cette étude seront réalisés par une entreprise spécialisée.

Ces travaux de mise en conformité vont être effectués progressivement afin de ne pas fragiliser l'écosystème par une intervention trop violente.

## Notice Technique.

Préalablement aux travaux, une barrière de délimitation, type grillage à mouton, avec le boisement non impacté par le projet sera mise en place afin d'éviter les intrusions, ciculations, stockages... dans cette zone naturelle.

La palette végétale développée est de type méditerranéen afin d'être économe en eau et en opération d'entretien. Ces végétaux adaptés aux conditions du milieu apporteront une plus-value écologique. Ayant pour habitude de cohabiter entre eux dans la nature méditerranéenne, ils ont des besoins en eau faible et un développement adapté à ces contraintes.

La palette végétale développée dans le projet ainsi que le positionnement des arbres tiennent compte des prescriptions du PPRIF.

Un paillage composé de coques de bois raméal fragmenté (BRF) sera mis en place à la surface de la totalité des massifs afin d'éviter l'évaporation de sols et la levée de plantes adventices.

L'ensemble des plantations disposera d'un dispositif automatisé d'arrosage automatique de type goutte-à-goutte divisé en secteurs en fonction des besoins en eau de chacune des plantes. L'ensemble sera centralisé et automatisé par un programmeur qui sera relié aux différentes électrovannes.

Un réseau primaire d'arrosage permet d'irriguer différents clapets vannes répartis dans le jardin afin de pouvoir effectuer des arrosages manuels ponctuels au besoin.

Une analyse de la terre de déblai criblée sera effectuée afin de la réutiliser pour les futures plantations après enrichissement. A défaut, la terre utilisée pour les remblaiements devra avoir les caractéristiques physiques et chimiques que le sol en place.



*Paillage en Bois Raméal Fragmenté.*



*Végétaux méditerranéens moutonnants.*

**A.A.P.**  
Atelier Agapit Paysage

**Jean-Agapit Paquetteau**  
Concepteur Paysagiste

137, chemin de la Costière / Bâtiment 04  
06000-Nice

**T .** +33 (0)6 40 06 66 15  
**M .** contact@agapit.fr

**W .** [www.agapit.fr](http://www.agapit.fr)  
@ | f